

Le 20 mai 2016



Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du mardi 5 avril 2016

Le mardi 5 avril 2016, à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes « Les Marches du Velay » s'est réuni au siège communautaire, sur la convocation qui lui a été adressée le 29 mars 2016 par Monsieur Louis SIMONNET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mairie de Beauzac :

Monsieur Jean PRORIOL
Madame Jeanine GESSEN
Monsieur Jean-Pierre MONCHER
Mme Bernadette TENA-CLAVIER

Mairie de la Chapelle d'Aurec :

Monsieur François BERGER
Monsieur Eric PETIT
Monsieur Rémy GUICHERD

Mairie de Monistrol sur Loire :

Monsieur Luc JAMON
Monsieur Jean-Paul LYONNET
Mme Béatrice LAURENT-BARDON
Monsieur Jean-Pierre GIRAUDON
Madame Christelle MICHEL-DELEAGE
Monsieur Florian CHAPUIS
Madame Françoise DUMOND
Monsieur Mathieu FREYSSENET
Madame Christine PETIOT
Monsieur Robert VALOUR
Madame Annie VEROT-MANGIARACINA

Mairie de Sainte-Sigolène :

Monsieur Dominique FREYSSENET
Monsieur Yves BRAYE
Madame Valérie GIRAUD
Monsieur Antoine GERPHAGNON
Madame Isabelle GAMEIRO avec un pouvoir de Madame Ghislaine BERGER, excusée

Monsieur Didier ROUCHOUSE
Monsieur David MONTAGNE

Mairie de Saint-Pal de Mons :

Monsieur Patrick RIFFARD avec un pouvoir de Madame Laure VALENTIN, excusée
Madame Maryvonne MASSARDIER
Monsieur Patrice MOUNIER

Mairie des Villettes :

Monsieur Louis SIMONNET
Madame Karen JAY
Monsieur Marc PREBET

ETAIENT EXCUSES :

Madame Ghislaine BERGER, Madame Laure VALENTIN

PARTICIPAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Monsieur Michel BOZONNET, Directeur Général des Services
Monsieur Olivier PANGAUD, responsable des Affaires Economiques
Madame Pascale GINGENE, responsable des Finances

Monsieur Simonnet, Président, soumet le compte rendu de la séance du 16 février 2016 à l'approbation du Conseil.

En l'absence d'observations, ce compte rendu est approuvé.

M. Marc PREBET est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1 – Compte administratif 2015 (Budget Principal et Budgets annexes) : Approbation

Les élus communautaires, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2015.

Luc Jamon rappelle que l'organisation comptable de notre groupement est assurée par un budget principal et 8 budgets annexes.

A – Budget général

Le budget général retrace l'ensemble des opérations budgétaires communautaires.

Pour l'année 2015, les dépenses réelles de fonctionnement consolidées s'élèvent à 12 808 145 €, les dépenses d'investissement à 624 273 €, les recettes de fonctionnement à 13 630 159 € et les recettes d'investissement à 848 028 €.

Au vu des résultats de l'exercice 2015, l'excédent net de fonctionnement s'élève à 1 796 324 €.

Le détail de l'évolution des principaux postes de dépenses et de recettes est repris dans l'annexe « power point » jointe au présent compte rendu.

B – Budget «ZA La Borie »

Ce budget «ZA La Borie » retrace les opérations relatives aux actions foncières de la zone d'activité. Il est liquidé à la fin de chaque de cet exercice.

C – Budget « OM »

Ce budget retrace les opérations relatives à la collecte et au traitement des ordures ménagères.

D – Budget « CHAVANON – ZA CHAVANON II»

Ce budget retrace les opérations de suivi de la convention avec la SCI Moulin Société aménageur de l'opération.

E – Budget « Zone Croix St Martin »

Ce budget retrace les opérations financières relatives à cette opération à Monistrol sur Loire.

F – Budget « ZA PIROLLES »

Ce budget retrace les opérations financières liées à cette zone d'activités à Beauzac.

G – Budget « ZA MONTUSCLAT »

Ce budget retrace les opérations financières liées à cette zone d'activité de la Chapelle d'Aurec.

H – Budget « BATIMENT LOCATIF »

Ce budget retrace les opérations liées à la gestion des 3 bâtiments locatifs communautaires.

I – Budget « VENTE D'ENERGIE »

Ce budget retrace la vente d'énergie liée aux panneaux photovoltaïques de l'OZEN.

2 – Compte de gestion du receveur

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent le compte de gestion établi par Monsieur le receveur et dont les résultats sont identiques au compte administratif 2015 établi par les services ordonnateurs.

3 – Décisions d'affectation du résultat (budget principal, budget « OM »)

Constatant que le compte administratif 2015 du budget général présente un excédent de fonctionnement de clôture de 5 122 320.86 €, les élus communautaires approuvent, à l'unanimité, l'affectation du résultat 2015 comme suit :

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (prévu au budget C/023)	
AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
• Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	3 325 996.30 €
SOLDE DISPONIBLE :	0 €
• affectation complémentaire à la section d'investissement en réserve (compte 1068)	
AFFECTATION A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
• affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	1 796 324.56 €

Quant au compte administratif 2015 du budget annexe « Ordures Ménagères », il présente un excédent de fonctionnement de clôture de 66 610.65 €. L'assemblée communautaire approuve donc, à l'unanimité, l'affectation du résultat 2015 comme suit :

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (prévu au budget C/023)	
AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
• Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	66 610.65 €
SOLDE DISPONIBLE :	0 €
• affectation complémentaire à la section d'investissement en réserve (compte 1068)	
AFFECTATION A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
• affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	0 €

4 – Budget primitif 2016 (budget principal et budgets annexes) – Approbation

A l'unanimité, le budget primitif 2016 est adopté.

Luc JAMON présente le budget primitif 2016. Le budget principal s'équilibre à 15 313 931.56 €uros, en section de fonctionnement et à 14 540 395.49 euros en section d'investissement.

5 - Fixation des taux d'imposition 2016 (CFE, TH, TEOM)

A l'unanimité, les élus communautaires fixent les taux d'imposition pour l'année 2016, comme suit :

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 11.42 %

Redevance spéciale pour les campings : 16.97 euros par emplacement

Taux Taxe d'Habitation : 8.73 % (taux départemental transféré + frais de recouvrement)

Taux Taxe Foncière sur le Non Bâti : 3.16 % (taux départemental transféré+ frais de recouvrement)

Taux Contribution Economique Territoriale : 24.57 % (taux communauté de communes + taux département et taux région transférés)

Il est précisé que ces taux restent identiques à ceux de 2015.

6 – Fonds de concours aux communes – Définition d'une règle de répartition de fonds

Luc JAMON, Vice-Président délégué, présente la question relative à l'attribution du fonds de concours aux communes en indiquant qu'il est proposé de renouveler cette opération pour l'année 2016. Il propose, après avis du Bureau, de fixer le fonds à 400 000 € et de calculer la répartition en fonction du nombre d'habitants (cf. tableau joint).

J. PRORIOI avait espéré une enveloppe supérieure à 400 000 €.

F. BERGER avait souhaité une répartition plus favorable aux petites communes sur la base de ce qui avait été admis lors de la répartition du CG2D.

D. FREYSSENET indique que, selon lui, cette aide aux communes doit revêtir un caractère exceptionnel.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le principe de répartition du fonds de concours aux communes pour un montant de 400 000 €.

7 - Budget Bâtiment Locatif – Remise taxe foncière bâti

L. JAMON, Vice-Président délégué, présente la remise gracieuse accordée à l'entreprise AFF Visserie, repreneur de l'activité Frappe à froid assurée jusqu'alors par la Société Préciturn. Il indique que cette entreprise a débuté son activité au mois de septembre 2015 et qu'il est logique d'appliquer un prorata temporis sur le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties remboursé par la Société locataire des locaux. Le montant de la remise s'élève à 31 076.36 € HT.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la remise gracieuse accordée à l'entreprise AFF Visserie pour le non remboursement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les mois de janvier à août 2015 pour un montant de 31 076.36 €.

8 – Avenant n° 5 avec la Société Moulin pour la partie aménagée du lotissement destiné à un usage artisanal et commercial

Jean PRORIOI, Vice-Président délégué, présente l'avenant n° 5 permettant de laisser le bénéfice de la parcelle n° 475 (40 m2) supportant les installations de pompage, à la Société Chavanon 7 M et de permettre ainsi un échange avec la commune de Monistrol sur Loire d'une parcelle équivalente.

Il précise que l'ensemble des parcelles concernées ont été cédées et que les talus seront cédés à titre gracieux à la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 5 tel que résumé ci-dessus ainsi que la cession à titre gracieux des talus à la Communauté de Communes.

9 – ZA de Montusclat – Extension

Jean PRORIOL, Vice-Président délégué, propose l'acquisition de parcelles auprès de la commune de la Chapelle d'Aurec, afin de s'assurer de la maîtrise foncière de l'ensemble de la zone.

La superficie concernée est de 12 234 m². Le prix d'acquisition est fixé à 0.50 €/m² soit un prix total de 6 117 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les acquisitions auprès de la commune de la Chapelle d'Aurec des parcelles communales situées sur l'emprise de la zone de Montusclat au prix total de 6 117 €.

10 – Zone de Montusclat – Vente complémentaire Sté ATC

Jean PRORIOL, Vice-Président délégué, rappelle que dans sa décision du 1^{er} décembre, la Communauté avait autorisé la vente de la plateforme n° 1 à la Société ATC spécialisée en chaudronnerie industrielle.

Il indique que son dirigeant a souhaité se rendre propriétaire, sur la plateforme n° 2, d'une bande de terrain supplémentaire de 25 m représentant une superficie de 1 410 m².

Il propose que les conditions financières de cession soient identiques à celles déterminées pour la plateforme n° 1, soit 27.50 €/m² en surface utile, pouvant être ramenées à 25 €/m² dans le cas d'obtention de subventions départementales ou régionales.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la cession à l'entreprise ATC d'une emprise de 1 410 m² sur la plateforme n° 2 au prix de 27.50 €/m² (25 € en cas d'obtention de subventions régionales ou départementales).

11 – Aire d'Accueil des Gens du Voyage – Approbation de l'APD

Luc JAMON, Vice-Président en charge du projet, présente le projet de réalisation d'aire d'accueil des gens du voyage réalisé par le groupement FBI Massard chargé de la maîtrise d'œuvre.

Il rappelle que, conformément au schéma départemental, cette aire permettra la localisation de 10 emplacements.

Le coût total prévisionnel de cet équipement s'élève à 705 650 € HT soit 847 000 € TTC. Le projet bénéficie d'une subvention au titre de la DETR de 60 000 €.

Robert VALOUR indique qu'au vu des plans présentés, ce projet semble très mal structuré avec des pertes de place très importantes.

Luc JAMON répond en indiquant qu'il a fallu tenir compte des servitudes importantes imposées par GRDF en raison de la conduite qui passe à proximité.

Il précise d'autre part, qu'après avoir visité d'autres installations de ce type, il est nécessaire de prendre en compte un certain nombre de contraintes afin de faciliter la gestion et le travail du gardien.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le projet d'APD présenté et autorise le lancement de la consultation par voie de MAPA.

12 – Prévoyance statutaire – Mandat donné au Centre de Gestion de Haute-Loire

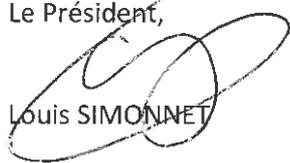
Monsieur le Président présente la proposition du Centre de Gestion de Haute-Loire destinée à lui donner mandat pour réaliser une consultation en vue d'assurer les risques statutaires des collectivités découlant d'absences ou d'accidents du travail.

L'accord sollicité est un accord de principe sur la consultation. La prise d'effet du contrat est fixée au 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 4 ans.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la délégation donnée au Centre de Gestion 43 pour conduire une consultation en vue d'assurer les collectivités membres intéressées sur les risques statutaires.

La séance est levée à 21 h.

Le Président,


Louis SIMONNET

Le Secrétaire,

Marc PREBET
